



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

COTOREP

Question écrite n° 23693

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le fonctionnement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP). En effet, de nombreuses personnes se plaignent du traitement, souvent jugé trop long, des dossiers dont les COTOREP ont la charge. Aussi aimerait-il être informé plus précisément du délai moyen de traitement d'un dossier dans le département de l'Aube.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23693

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2003, page 6443